

**CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY**  
**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2013**  
**COMPTE-RENDU**

**Présidence** : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

**Présents** : tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf :

- Madame Séverine ANDRE (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Céline MATHIEU (pouvoir à Madame Danièle PERRIN)
- Madame Joëlle KIENTZY (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Madame Véronique GIRAUD (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Christine PIERRE
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN

**Secrétaire de séance** : Madame Danièle PERRIN

Madame la Maire informe le Conseil de l'acceptation de la démission de Monsieur Gérard CUNIN par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 24 octobre 2013, reçu en Mairie de VAGNEY le 30 octobre 2013 : le Conseil doit tirer les conséquences de cette situation lors du prochain conseil Municipal, fixé lundi 2 décembre 2013.

Les délégations dont était titulaire Monsieur Gérard CUNIN ont pris fin également le 24 octobre 2013. Pour information, la délégation en matière financière a été confiée à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT. Elle s'ajoute aux délégations en matière de forêts, travaux et terrains dont était titulaire l'intéressé. Les affaires scolaires, fêtes et cérémonies, ainsi que la sécurité sont partagées entre la maire et les autres adjoints.

Pour répondre à une question sur le devenir de la présidence de la Piscine, Madame la Maire indique que les affaires courantes sont gérées par le vice-Président, Monsieur Gilbert LAMBOLEZ. La Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt procèdera au remplacement de son délégué par élection lors d'une prochaine séance. Il reviendra au vice-président de convoquer le conseil syndical pour l'élection d'un nouveau président jusqu'au renouvellement des conseils, en mars 2014.

**Examen du compte-rendu du dernier conseil municipal** : celui-ci est adopté.

**Compte-rendu de la délégation du Conseil Municipal à la Maire** : Madame la Maire indique qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption urbain dans les trois transactions intervenues depuis le dernier conseil.

Elle informe également qu'elle a signé le bon de commande du tractopelle (104670,86 € TTC) à l'UGAP (union groupement des achats publics). C'est cet organisme qui formalise les marchés par le biais d'accords-cadres pour les collectivités publiques utilisatrices. Par ailleurs, un acte de sous-traitance entre la Société BONINI et la Société TRB a été validé (réalisation de la bande de roulement provisoire). Pour terminer le sujet des marchés en cours, l'ouverture des plis pour le marché de l'installation de la pompe de relevage des Séchaux a eu lieu jeudi 31 octobre 2013. Le choix aura lieu le 7 novembre 2013 entre les 3 entreprises qui ont présenté des offres. Enfin, le marché concernant les logiciels d'administration communale a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la communication de ces éléments.

Madame la Maire annonce une prochaine réunion du COPIL de la salle des fêtes avec les élus communaux, pour une visite du chantier en cours.

**Décision modificative** (rapport de Monsieur l'Adjoint aux Finances) :

- 1) **Une délibération est proposée dans le cadre des travaux sur l'état de l'actif communal.** Une somme complémentaire de 4689.99 € est ajoutée au C/6811 (dotation aux amortissements – section de fonctionnement) et au compte 2813 (amortissements – section d'investissement). Pour permettre la dotation au C/6811, un prélèvement du même montant est opéré sur le C/022 (dépenses imprévues – section de fonctionnement) et l'équilibre de la section d'investissement est rétabli par une inscription au programme 1306 (matériel technique)
- 2) **L'alimentation en eau du Camping du Mettey** pose problème, dans la mesure où quelques HLL (habitations légères de loisirs) ont leurs canalisations à une cote altimétrique supérieure à celle du radier du réservoir du Mettey. L'eau doit donc être surpressée. La Commune doit se charger de cette opération, dans la mesure où elle a délivré le permis de construire en dehors de la zone urbanisée. Le surpresseur serait installé dans le réservoir du Mettey et la dépense (sans installation) serait de l'ordre de 9083 €, selon un premier devis. Afin d'être en mesure d'entreprendre les travaux, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget du service des eaux. Les mouvements de crédits seraient les suivants :
  - Chapitre 12, article 621 (personnel extérieur au service) : - 2065,44 €
  - Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 6018.44 €
  - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 8083,88 €
  - Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : + 8083.88 €
  - Programme périmètres de protection : - 1533,81 €
  - Programme travaux 2013 : 9617.69 €

3 ) **réfection du CD 34 de Planois (Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny)** : le Conseil Général envisage de refaire les enrobés dans la perspective du Passage du Tour de France le 12 juillet 2014. Pour la Commune, cela implique de revoir tous les ouvrages de son domaine public et ce travail serait confié à une entreprise. Il s'agit donc de prévoir une dépense supplémentaire de l'ordre de 75000 € qu'il est proposé de valider en actant une recette supplémentaire du même montant, en provenance du budget de la forêt.

4) **marché de travaux de la salle de polyvalentés** : Il s'agit de compléter le programme de 25000 €, pour le cas où des avenants surviendraient, le chantier étant loin d'être à son terme. Là encore, il est proposé de prendre cette somme sur un transfert en provenance du budget de la forêt

Les opérations sur les deux budgets sont les suivantes :

**Budget général :**

Programme voirie 2013 : + 75000 €

Programme salle des fêtes : + 25000 €

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 100000 €

Chapitre 023 (prélèvement pour dépenses d'investissement) : + 100000 €

Chapitre 75, article 7551 (excédent des budgets annexes) : + 100000 €

**Budget de la forêt :**

Chapitre 70, compte 7022 (coupes de bois) : + 100000 €

Chapitre 65, article 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes) : + 100000 €

**5) Budget de l'assainissement**

Une nouvelle dépense est affectée au budget de l'assainissement : l'évacuation et le traitement des graisses de la station d'épuration. Depuis sa création, celles-ci étaient évacuées avec les ordures ménagères, ce qui n'est plus autorisé maintenant. De ce fait une modification budgétaire s'impose en ajoutant au compte 658 une somme de 2000 €, prélevée sur le chapitre 022 (dépenses imprévues).

Passant au vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions.

**Demande de subvention exceptionnelle** : le Club Vosgien de VAGNEY sollicite une subvention pour l'achat d'un nouvel engin de damage pour les pistes qu'il entretient au départ du col de Menufosse, largement utilisées par ce club et

par de nombreux voinrauds. La dépense, chiffrée à 6200 €, a déjà fait l'objet de décisions de subventions : la communauté de communes a attribué 2000 € et la Commune de ROCHESSON 1500 €. Après un tour de table sur le montant de la subvention à attribuer, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la somme de 1000 €.

**Fixation des tarifs 2014** : il s'agit de fixer les tarifs communaux (sauf ceux de l'eau et de l'assainissement, déjà fixés en juin), étant précisé que le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé au cours de l'année 2012 (-1,5 % selon l'INSEE). Madame la Maire propose au Conseil Municipal de tenir compte de ce contexte difficile et de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2014. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Pour la fixation des loyers communaux, les baux précisent que ceux-ci sont révisés en fonction de l'indice de référence des loyers (1<sup>er</sup> trimestre). Celui-ci présente une progression de 1,54 %. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer les avenants aux baux concernés.

**Modification du régime indemnitaire** : il s'agit de terminer le travail entrepris l'année dernière sur le coefficient maximum attribuable par le Maire pour chacun des grades. Madame la Maire indique qu'elle souhaite que l'ensemble des indemnités et grades soient placés aux plafonds règlementaires. Elle précise qu'en fonction des postes, elle positionnera par arrêté le curseur personnel des agents. Les plafonds règlementaires sont les mêmes qu'en 2012, à l'exception de l'indemnité spécifique de service des techniciens, passée d'un coefficient maximum de 8 à 10. Monsieur l'adjoint aux finances précise que, de toutes façons, le crédit inscrit au chapitre 012 constitue une limite.

**Proposition d'adhésion à l'agence technique départementale** : le conseil général a pour projet de créer une agence, composée d'ingénieurs et techniciens départementaux, qui pourrait intervenir dans les communes vosgiennes en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et pour le montage de certains dossiers de demande de subvention. Les domaines concernés sont l'eau potable, l'assainissement, le bâtimentaire et la voirie. Pour les plus petites communes, un plafond d'intervention a été fixé à un niveau nécessairement faible pour la maîtrise d'œuvre, de façon à ne pas entrer en concurrence avec des prestataires privés.

La Commune de VAGNEY pourrait être concernée par l'activité de cette agence, dans la mesure où elle a demandé l'aide du conseil général pour finaliser le dossier de consultation des entreprises dans le cadre de l'AVP de l'assainissement de Zainvillers. Celui-ci doit en effet être repris, le travail entrepris par la DDA, puis la DDT, n'ayant pu être mené à son terme. La réponse du Conseil Général évoque très clairement cette opportunité, mais aucun tarif de prestation n'est précisé. Madame la Maire et Monsieur l'Adjoint aux travaux proposent donc d'ajourner la décision du Conseil Municipal et de la reporter à la réunion du 2 décembre, dans l'attente de précisions complémentaires.

**Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'aménagement signée avec le Conseil Général des Vosges pour les travaux de la Rue Robert-Claudiel** : la signature de cet avenant va permettre à la Commune de récupérer la TVA sur les travaux. Normalement, seul le Conseil Général pourrait récupérer, s'agissant de travaux réalisés dans l'emprise de son domaine public. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec le Conseil Général des Vosges – Rue Robert-Claudiel, tranche 2014** : comme pour la convention 2013, le Conseil Général réalisera les pièces de marché pour les deux maîtres d'ouvrages : Commune et Département, de façon à ce qu'une seule entreprise intervienne dans le cadre du marché. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ERDF – parcelle AN 481 « camping »** : cette convention règle les détails de l'implantation du poste d'alimentation basse tension qui alimente le secteur du Mettey et notamment le camping. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'une modification du règlement financier du service des eaux** : A la demande de la trésorerie de VAGNEY SAINT-AME, la modification prévoit l'exclusion du régime des prélèvements en cas de 2 prélèvements infructueux. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature du protocole d'accord relatif à la liquidation de la scierie VINEL** : Monsieur l'Adjoint aux forêts présente au Conseil les éléments financiers permettant de régler cette affaire. Selon le protocole, 30 % des impayés seront versés à la Commune, soit une somme de 12180,01 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur l'Adjoint aux forêts en profite pour indiquer à l'assemblée que la parcelle d'1,197 ha achetée à Monsieur Ibo VALLAR vient d'être classée dans le régime forestier, ainsi que le Conseil l'avait demandé.

**Autorisation de signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCVBR – ré-ouverture paysagère « les Ejols »** : Monsieur l'Adjoint aux terrains propose au Conseil de profiter du plan de paysages communautaire pour la réalisation de travaux sur une parcelle des Ejols. Ceux-ci permettraient à un moutonnier de la Montagne Sud de disposer de nouveaux terrains de pâture et de dressage pour ses chiens de troupeaux. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage permet à la Communauté de Communes d'exploiter les bois présents sur le terrain concerné pour réintégrer le produit

de la vente dans l'opération et réaliser les travaux, en l'occurrence de clôture, à un tarif acceptable. Après s'être fait préciser qu'aucun agriculteur ne serait lésé par cette opération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour terminer sur le sujet, Monsieur l'adjoint aux terrains invite le Conseil Municipal à examiner les précédentes réalisations, à Chèvre Roche et au Mettey.

**Autorisation de signature du renouvellement d'adhésion à PEFC Lorraine :** le renouvellement de la convention permet de conserver le label PEFC pour la vente de nos bois. Cette adhésion entraîne le versement d'une somme de 52 € (valeur 2013) au profit de ce fond. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'une convention triennale de maintenance de l'appareil de relevés des compteurs « ITRON » :** celle-ci est nécessaire pour les révisions et le bon entretien de notre appareil de relevés. Elle entraîne une dépense annuelle de 499,68 € HT Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'un avenant au bail du GAEC des JONQUILLES :** il s'agit de constater un nouveau preneur au sein du GAEC. L'avenant permettra au jeune agriculteur, Monsieur Fabrice BASTIEN, de bénéficier des aides à l'installation. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature du renouvellement du bail triennal de location de terrains à titre précaire :** M. Paul GLE. Il s'agit d'une place de dépôt de bois au Chastelet. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement du bail, dans les mêmes conditions.

**Autorisation de signature d'un avenant au bail de location du logement 2 rue des Ecoles – association l'Alphabet :** l'avenant concerne la prescription de mesures de sécurité générale pour le bâtiment. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de signature d'un avenant au bail de location d'un logement 2 Rue des Ecoles – Mme Monika WAGNER :** même commentaire

**Autorisation de signature d'un avenant au bail de location du logement 2 Rue des Ecoles – M. Rémi HOUSSEMAND :** même commentaire

**Autorisation de signature d'un avenant au bail de location du logement 3 Rue Aristide-Briand – M. Gilbert MARCOT :** même commentaire

**Autorisation de signature d'une convention avec l'association « la Savate Voinraude » :** mise à disposition de locaux à la salle des fêtes et notamment de la salle de 180 m<sup>2</sup> totalement rénovée. Les clés venant d'être remises, le Conseil autorise Madame la Maire à signer cette convention à l'unanimité.

**Adhésions et retraits au SDANC :** Le Conseil Municipal suit les avis déjà rendus par le SDANC (syndicat départemental d'assainissement non collectif) et entérine les demandes de retrait des communes d'ESLEY et BAZOILLES-SUR-

MEUSE d'une part, les demandes d'adhésion des communes d'IGNEY, DARNIEULLES, DEINVILLERS, CHATENOIS et du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT de GONCOURT, HAREVILLE-LES-CHANTEURS et BAZOILLES-SUR-MEUSE, d'autre part.

### **Comptes-rendus des structures communautaires, syndicales et des commissions, dont CCAS pour les travaux de l'UVP**

#### **Information de la Communauté de Communes sur la future communauté de communes Terre de Granite :**

Les deux communautés de communes fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier travaillent dans plusieurs commissions :

- la Commission « services à la population » a défini très clairement le domaine communautaire du périscolaire, excluant les TAP (temps d'activité périscolaire) qu'elle considère comme du temps scolaire, et confirmé son domaine de compétence : les garderies périscolaires. La CCVC n'ayant pas pris cette compétence, assurée jusqu'ici par les communes, convergera de façon graduée.
- La Commission « communication » a pour projet la réalisation d'un logo « CCTG » et la création d'un bulletin communautaire à partir de janvier 2014.
- La Commission « Culture » a défini ses compétences : tous les équipements qui étaient communautaires le demeurent. Le subventionnement aux associations n'est pas unifié pour l'instant.
- La Commission « Sports » attend la réponse de la Préfecture sur le point de savoir si les équipements tels que la salle des fêtes et les différents terrains de football et de tennis de VAGNEY seront effectivement inscrits en qualité d'équipements communautaires.
- D'autres réunions s'échelonneront jusqu'à la fin de l'année

Répondant à une question, Madame la Maire indique que le transfert des bureaux sur le site du Syndicat ne sera effectif qu'au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2014. D'ici là, la communauté de communes fonctionnera sur ses deux sites de VAGNEY et LA FORGE.

**Communication du Président de la Commission Syndicale des Biens Indivis de VAGNEY, GERBAMONT, LE SYNDICAT, BASSE-SUR-LE-RUPT et SAPOIS :** Celui-ci indique que les travaux de peintures intérieures de l'église Saint-Lambert débutent le jour même avec la pose des échafaudages. Ils se poursuivront sur un mois et demi. La CSBI vient également de terminer une nouvelle tranche de

10 cavurnes au cimetière, pour répondre à la demande des familles du périmètre syndical. Au presbytère, les douches, obsolètes, ont toutes été changées.

### **Compte-rendu de la dernière commission des terrains :**

La Commission s'est rendue sur site pour examiner la demande de location de terrains présentée par Monsieur LASCHWENG pour une parcelle qu'il entretient aux « Ejols ». Après délibération, il a été décidé de ne louer ni de vendre. Toujours dans le même secteur, la demande d'acquisition d'un terrain situé entre la route et le canal de l'usine présentée par Monsieur MATHIEU n'a pas été acceptée. En revanche, la commission a donné un avis favorable à une location. La Commission s'est ensuite rendue Rue des Grands Prés pour examiner la demande d'achat de terrain présentée « au Jardin du Coin » par Monsieur Salah MEHRI. Il s'agit d'une parcelle contigüe à sa propriété, située en zone UB du PLU mais submersible. La Commission a jugé inopportun de donner son accord dans une telle situation. Le périple de la commission s'est terminé à Chèvre Roche pour examiner la demande de location d'un terrain de 2500 à 3000 m<sup>2</sup> présentée par Monsieur PICCAMIGLIO. La Commission a donné son accord pour une location à titre précaire. Monsieur l'adjoint aux terrains propose au Conseil Municipal d'entériner la proposition de la Commission et d'autoriser Madame la Maire à signer le bail de location à intervenir. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Communication de Madame la Présidente du CCAS sur le projet de création de l'UVP :**

Le projet en est au stade du permis de construire, qui sera déposé dans quelques semaines, tandis que la finalisation des pièces destinées à la consultation des entreprises se poursuit. Le premier coup de pioche pourrait intervenir au cours du second semestre 2014. Le projet prévoit une dépense, au stade de l'avant projet détaillé, de 2090 290 € (valeur août 2011), subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Général des Vosges.

### **Communications, informations, questions diverses**

Madame la Maire informe le Conseil de plusieurs aides du Conseil Général :

- Versement du solde de la subvention accordée pour la réfection de la toiture de l'Ecole de Zainvillers : 6421 €
- Accord pour une subvention au titre de la voirie 2013, d'un montant de 98000 €
- Aide pour l'action éducative du collège : 3333 €
- Aide pour le développement de la scierie GLE : 45000 €
- Aide pour le développement de la Société THOMAS CONSTRUCTIONS MECANIQUES : 7500 €

Le recensement de la population aura lieu début janvier 2014 sur 8 à 9 secteurs. La Commune procèdera au recrutement des agents dans les semaines à venir. L'Etat versera une subvention de 9000 € pour mener à bien l'ensemble de l'opération.

Les remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour l'aide à la collecte sont communiqués.

Des travaux menés par le Conseil Général des Vosges affectent depuis ce jour, 4 novembre 2013, la Rue Michel-Collinet. Les travaux concernent le soutènement de l'ouvrage d'art et la réfection du parapet. Mené en même temps que les travaux sur les 3 ponts de la rue de la Gare, le chantier sera fermé totalement ou en demi-chaussée de manière très temporaire et la circulation rétablie chaque soir. L'accès des riverains est préservé, autant que faire se peut.

Une conseillère signale un problème de stationnement, au moment des entrainements et matches, à proximité du stade ZELLER, entraînant un risque pour la sécurité des usagers de la voie communale venant de BASSE SUR LE RUPT comme pour les usagers du CD 43. Monsieur l'Adjoint aux Sports prendra contact avec le Président de l'Association Sportive de VAGNEY afin qu'une information et des conseils de stationnement soient délivrés par le Club. Ce problème sera signalé également à Monsieur le Maire de BASSE SUR LE RUPT dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police administrative sur la voie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 01.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD